

**PROJET D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS
DU VOYAGE
PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES
ARC SUD BRETAGNE**

CAHIER DE DOLEANCES

Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'implantation des aires d'accueil des gens du voyage relève de la compétence intercommunale en lien avec les services de l'Etat.

Dans ce cadre, une décision a été prise par la communauté de communes et la Préfecture du Morbihan d'en implanter une sur la commune de Nivillac sur une partie de la parcelle cadastrée XB n° 43 au lieu-dit CRIGNOHE (Plan ci-joint), propriété de la communauté de communes.

Cette information a été communiquée lors du conseil communautaire du mardi 12 mars 2024.

Il précise que plusieurs terrains étaient pressentis entre Marzan et Nivillac mais que la communauté de communes a préféré conserver les terrains de Marzan pour le développement économique.

Le choix de cette parcelle intercommunale a été fait sans concertation avec la commune.

